

Avis n° 2022/07
relatif à l'admission par l'État de diplômés
de l'École polytechnique de Bruxelles
de l'Université Libre de Bruxelles

Établissement / École

Nom :	Université Libre de Bruxelles École polytechnique de Bruxelles
Sigle :	ULB EPB
Type :	Établissement d'enseignement supérieur public de Belgique
Académie :	École étrangère
Site de l'école :	Bruxelles

Objet de la demande d'admission par l'État

Catégorie RAD (Renouvellement par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :
Master ingénieur civil biomédical en formation initiale sous statut d'étudiant
Master ingénieur civil en informatique en formation initiale sous statut d'étudiant
Master ingénieur civil physicien en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École polytechnique de Bruxelles de l'Université Libre de Bruxelles ;
- Vu le rapport établi par Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI et rapporteure principale), Olivier AMMANN (membre de la CTI et co-rapporteur), Claude-Gilles DUSSAP (expert auprès de la CTI), Paulo Aloisio EDMOND REIS DA SILVA AUGUSTO (expert international auprès de la CTI) et Anna Maria HANZEK (experte élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 juillet 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'admission par l'État des diplômés étrangers suivants	Voie de formation	À compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile	Durée de l'admission par l'État
Master ingénieur civil biomédical	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024	restreinte
Master ingénieur civil en informatique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024	restreinte
Master ingénieur civil physicien	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024	restreinte

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à la transmission d'un plan d'actions. Ce plan d'actions portera sur l'instauration d'un observatoire des métiers et de l'insertion professionnelle des diplômés à court, moyen et long terme propre à chacun des masters concernés par la demande d'admission par l'État. Il portera également sur la mise en place effective de « focus group » par

master concerné et un planning prévisionnel de leurs réunions. Ce document est à transmettre **13 janvier 2023**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Finaliser la mise en adéquation de l'offre de formation en fonction des ressources et du nombre d'étudiants ;
- Finaliser la cartographie de l'ensemble des processus ;
- Créer un observatoire des métiers et de l'insertion professionnelle à l'échelle de chacun des masters et effectuer à minima des enquêtes emploi différenciées à court, long et moyen terme pour chacun d'eux ;
- Piloter les formations à partir d'indicateurs qualité de suivi notamment sur le recrutement et l'insertion ;
- Promouvoir avec incitation forte la mobilité sortante (OUT) auprès des étudiants belges à défaut de la rendre obligatoire ;
- Formaliser les liens avec les entreprises par des stages (entreprise ou laboratoire) et/ou des projets industriels professionnalisants ;
- Accroître et rendre obligatoire les modules SHS pour toutes les formations de master ingénieur civil ;
- Formaliser au niveau de la direction de l'école les liens avec les Alumni.

Pour la formation Master Ingénieur Civil Biomédical

- Poursuivre la promotion de cette filière afin de développer et pérenniser son attractivité en introduisant par exemple plus tôt des cours en bachelier ;
- Formaliser les liens avec l'entreprise ou le milieu hospitalier en faisant à minima vivre le « focus group ».

Pour la formation Master Ingénieur Civil en Informatique

- Formaliser les liens avec l'entreprise, mettre en place à minima un focus group représentatif des secteurs industriels visés par la formation et le faire vivre avec des réunions annuelles ;
- S'appuyer sur un observatoire des métiers afin de piloter les changements dans la formation et analyser l'insertion des diplômés à court, long et moyen terme dans l'entreprise ou les laboratoires en particulier avec des effectifs en forte croissance.

Pour la formation master Ingénieur Civil Physicien

- Formaliser les liens avec l'entreprise, mettre en place à minima un focus group représentatif des secteurs industriels visés par la formation et le faire vivre avec des réunions annuelles ;
- S'appuyer sur un observatoire des métiers afin de piloter les changements dans la formation et effectuer une analyse de l'insertion des diplômés à court, long et moyen terme grâce notamment à la liste des indicateurs déjà établie.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Master ingénieur civil biomédical	2023	2024
Master ingénieur civil en informatique	2023	2024
Master ingénieur civil physicien	2023	2024

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 octobre 2022



La présidente
Elisabeth CRÉPON